

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze du mois de juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de l'Aquarium, compte tenu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie liée au covid 19, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} Adjointe), DANIERE Sébastien (2^e adjoint), GONDEAU Stéphanie (3^e adjointe), Mr BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : Mrs AUBONNET Michel, BUTTY Sylvain, Mme FONGY Carole.

ABSENT : Mr MERCIER Ludovic

Ordre du jour :

- **Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable au hameau « La Tuilière »,**
- **Approbation d'un avenant à la convention du service ADS (urbanisme) de la Communauté de Communes,**
- **Convention avec le SDIS,**
- **Proposition d'un particulier pour l'achat d'une parcelle de bois communale,**
- **Porté à connaissance d'un courrier émanant d'un commerçant de la commune,**
- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents, il indique qu'au vu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie de covid 19, il est nécessaire d'organiser les réunions dans la salle de l'Aquarium.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire présente les excuses de Mrs AUBONNET Michel, BUTTY Sylvain et Mme FONGY Carole.

Désigne Monsieur FAVRE Pierre comme secrétaire de séance.

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE – TRAVAUX RENOUVELLEMENT CANALISATIONS EAU POTABLE SECTEUR LA TUILIERE.**

Monsieur le maire rappelle que la consultation des entreprises a été lancée pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau sur le secteur de la Tuilière. 3 entreprises ont répondu : à savoir : les établissements CHAVANY TP, POTAIN TP et SADE. Après analyse des offres, il a été décidé avec la commission « travaux eau-assainissement » et le bureau d'études ICA ENVIRONNEMENT de procéder à une négociation avec toutes les entreprises afin d'obtenir un rabais sur les offres et également de prévoir la fourniture d'un poteau incendie. Car, la commune de JARNOSSE dispose sur le secteur de la tuilière d'un puisard qui s'avère défectueux, cette dernière nous a interpellé quant à l'opportunité dans le cadre des travaux d'installer un poteau incendie en remplacement du puisard ; la commission « travaux eau-assainissement » n'est pas hostile à cette installation, cette prestation sera traitée hors marché après accord avec la commune de JARNOSSE pour une éventuelle participation de leur part sur le coût. Le devis des établissements CHAVANY TP pour la fourniture du poteau incendie s'élève à la somme de 2 472,00 € TTC.

Le conseil municipal **DECIDE** de retenir l'entreprise la mieux-disante : à savoir CHAVANY TP pour un montant de travaux de 44 197,10 € TTC.

PRENDRA une décision ultérieure quant à l'installation d'un poteau incendie après concertation et accord avec la commune de JARNOSSE sur leur participation au coût de l'opération.

➤ **APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU SERVICE ADS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe que depuis 2016 le service ADS (urbanisme) de la communauté de communes instruit les dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme de notre commune. Une convention avait été signée fixant les conditions de fonctionnement du service. Un surcroît de demandes d'urbanisme a été constaté cette année nécessitant l'augmentation du temps de travail des agents affectés au service. Afin de prendre en compte cette augmentation du temps de travail un avenant à la convention est nécessaire.

Le conseil municipal **APPROUVE** l'avenant à la convention afin que le temps de travail des agents de la communauté de communes puisse évoluer selon les besoins du service entre 1.25 et 1.80 équivalent temps plein, et ce à compter du 1^{er} juin 2021.

➤ **APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS DE LA LOIRE – ENTRETIEN ESPACES VERTS DE LA CASERNE**

Monsieur le maire informe que l'entretien des espaces verts situés en périphérie de la caserne des pompiers propriété du SDIS était assuré par les pompiers de la commune. Le chef de centre nous a sollicité afin de savoir s'il était possible que l'entretien de nos espaces soient effectués en même temps que ceux de la caserne, car nous possédons des terrains jouxtant les leurs. Pour nous permettre d'intervenir sur la propriété du SDIS, une convention fixant les règles et conditions financières doit être passée entre la commune et le SDIS.

Un volume d'heures de travail, un coût horaire et des frais de fonctionnement ont été définis par le SDIS et semblent cohérents avec le coût estimé par la commune.

Le conseil municipal **APPROUVE** la convention qui sera passée avec le SDIS à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 5 ans.

➤ **PROPOSITION D'ACHAT PAR UN ADMINISTRATEUR D'UNE PARCELLE DE BOIS COMMUNALE**

Monsieur le maire soumet un courrier d'une proposition d'acquisition par un propriétaire riverain de notre parcelle de bois communale située au lieu-dit « bois grandjean » sur la commune de SEVELINGES qui a fait l'objet d'une coupe de bois dernièrement.

Le conseil municipal à l'unanimité **NE SOUHAITE PAS** vendre cette parcelle de bois, afin de ne pas démunir la commune de ce patrimoine et ainsi le transmettre aux générations futures. Un courrier en ce sens sera adressé au demandeur.

Par ailleurs, concernant le reboisement futur de cette parcelle, une réflexion sera menée sur les essences d'arbres qui pourraient être replantées (douglas ou cèdre) des devis seront sollicités.

➤ **COURRIER D'UN COMMERCANT – AVIS SUR PROJET BOULANGERIE**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'une commerçante de la commune émettant son avis sur l'installation d'une éventuelle boulangerie sur la commune.

Monsieur le maire indique qu'à ce jour ce projet n'est pas abouti, qu'il s'agit uniquement d'un administré qui a demandé des renseignements sur les possibilités de créer une boulangerie sur la commune.

Monsieur le maire précise qu'il n'est pas du pouvoir de la municipalité d'empêcher sur la commune la création ou l'installation d'un quelconque commerce, entreprise ou artisan à partir du moment où toutes les autorisations administratives, urbanismes ou autres sont obtenues par le porteur de projet.

Un courrier réponse sera adressé à la commerçante.

➤ **DELIBERATION VIREMENT DE CREDIT DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET COMMERCE**

Monsieur le maire informe que lors du vote du budget primitif il avait été décidé, pour le financement de la licence 4 du restaurant, d'effectuer un virement de crédit de 10 000 € depuis le budget communal sur le budget commerce. L'achat étant réalisé. Il convient aujourd'hui de prendre une délibération pour procéder aux écritures comptables relatives à ce virement.

Le conseil municipal **CONFIRME** le virement de crédit du budget communal au budget commerce pour un montant de 10 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- Brionnais TV

Monsieur le maire informe qu'une chaîne de télévision locale Brionnais TV s'est créée et qu'une antenne existe sur la commune de CHARLIEU. La communauté de Communes a passé une convention avec Brionnais TV, des reportages par drone seront effectués dans les prochaines semaines sur chacune des communes du canton, la vidéo sera mise à disposition des communes qui pourront s'en servir librement comme supports de communication.

Parole aux conseillers municipaux :

- Compte rendus diverses réunions :

Assemblée Générale du restaurant scolaire :

Changement du fournisseur des repas à compter de septembre prochain. Un effectif d'enfants bénéficiaires de plus en plus important. Problèmes occasionnés par rapport au protocole sanitaire mis en place pendant cette année qui a eu des conséquences sur le relationnel entre enfants.

Conseil d'école publique :

Mouvement de personnel enseignant pour la rentrée de septembre : une nouvelle enseignante qui assurera les fonctions de directrice sera en poste. Il est constaté une baisse des effectifs. Réflexion sur l'installation d'un jeu de plein air. Réalisation d'une fresque sous le préau de l'école par des parents d'élèves. Demande d'un terrain pour la mise en place d'un jardin potager.

Réunion PCAET (plan climat) : 62 dossiers de demandes de participations pour l'achat de vélos à assistance électrique ont été déposés, l'enveloppe consacrée à ce projet est aujourd'hui épuisée. Réflexion sur la création d'une aire de co-voiturage au niveau du rond-point «les 3 moineaux» à VOUGY. Des subventions peuvent être octroyées aux communes pour l'installation d'abri-bus. Des bancs supplémentaires seront installés sur la voie verte. Des subventions sont attribuées aux communes pour la mise en place d'arceaux pour le stationnement des vélos, les élus seraient intéressés pour l'installation de plusieurs éléments sur notre commune.

- Travaux de voirie :

Ils ont débuté ce jour sur le chemin du Biot, mais des réserves sont émises sur la qualité du travail vu les conditions climatiques pendant lesquelles les travaux ont été effectués (pluie battante).

La réfection du chemin de la Tournerie (portion de 240 m) seront réalisés début septembre.

- Consultation entreprises travaux réfection éclairage salle des sports :

Comme convenu lors du précédent conseil municipal, un cahier des charges a été rédigé et envoyé à 4 entreprises d'électricité de la région. Leurs réponses doivent nous parvenir le 16 juillet prochain. Afin de ne pas ralentir les travaux, il serait judicieux de procéder rapidement au choix de l'entreprise qui réalisera les travaux. Une réunion du conseil municipal exclusivement consacré à ce sujet est fixée au mercredi 21 juillet 2021 à 19 h 00 salle du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.